



PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 12/04

## L'ASSEMBLÉE DE L'OACI ÉLIT UN NOUVEAU CONSEIL POUR UN MANDAT DE TROIS ANS

**MONTRÉAL, le 5 octobre 2004** — L'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, réunie en sa 35<sup>e</sup> session, a achevé aujourd'hui l'élection du nouveau Conseil de l'OACI. Le Conseil, organe directeur de l'Organisation, se compose de 36 membres élus pour trois ans.

L'élection, qui a eu lieu en trois parties, a donné la liste des États suivants :

- 1<sup>re</sup> PARTIE** — (États d'importance majeure dans le transport aérien) — Allemagne\*, Australie\*, Brésil\*, Canada\*, Chine, États-Unis\*, Fédération de Russie\*, France\*, Italie\*, Japon\* et Royaume-Uni\*.
- 2<sup>e</sup> PARTIE** — (États contribuant le plus à fournir des installations et services pour la navigation aérienne civile internationale) — Arabie saoudite\*, Afrique du Sud\*, Argentine\*, Autriche, Colombie, Égypte\*, Espagne\*, Finlande, Inde\*, Mexique\*, Nigéria\* et Singapour\*.
- 3<sup>e</sup> PARTIE** — (États dont la désignation assure la représentation géographique) — Cameroun\*, Chili\*, Éthiopie\*, Ghana, Honduras, Hongrie, Liban\*, Mozambique, Pakistan\*, Pérou, République de Corée\*, Sainte-Lucie et Tunisie.

L'ordre du jour et les notes de travail de la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée peuvent être consultés sur le site Web de l'OACI, à l'adresse : [www.icao.int](http://www.icao.int).

\* États réélus

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 188 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.

— FIN —

F04\F04-48xx\04-4864